

Initiatives ministérielles

vernement a maintenant annoncé qu'il va appliquer la clôture au débat, qu'il ne permettra pas aux députés de l'opposition ou peut-être même aux députés ministériels d'exprimer leur opinion.

C'est antidémocratique, cela va à l'encontre des traditions parlementaires que nous maintenons et auxquelles nous vouons un si grand respect depuis des générations, et cela ajoute à l'antipathie que les Canadiens éprouvent à l'endroit du gouvernement actuel. Comment peut-on, madame la Présidente, respecter un gouvernement qui est antidémocratique? Comment peut-on respecter un gouvernement qui affiche une attitude totalitaire à l'égard de la Chambre des communes? Comment peut-on respecter un gouvernement qui se montre jour après jour antidémocratique en muselant les députés à la Chambre des communes?

• (1140)

Il n'est pas étonnant que seulement 16 p. 100 des Canadiens appuient maintenant sans enthousiasme le gouvernement actuel, et cette proportion est probablement en train de chuter.

Je dirai pour conclure que, si le gouvernement continue de se conduire de façon aussi hostile au Parlement, à la Chambre des communes et à la démocratie, il va finir par perdre cet appui de 16 p. 100 des Canadiens, car leur appui va s'éroder encore davantage, et le gouvernement ne mérite pas autre chose.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, je n'ai pu m'empêcher d'écouter les discours plutôt ridicules des députés de Kingston et les îles et de Kamloops. En fait, le premier ne s'est pas prononcé sur le fonds du projet de loi, se contentant de parler de la motion d'attribution de temps.

M. Gauthier: Madame la Présidente, le ministre n'ignore sans doute pas que nous discutons maintenant de l'attribution de temps, qui réduit le débat sur un projet de loi, et non du fonds de la substance de celui-ci. Il devrait donc s'en tenir à l'objet du débat, soit la procédure, et ne pas parler du fonds du projet de loi.

M. Dick: Madame la Présidente, ils peuvent certes parler en même temps du fonds du projet de loi s'ils le veulent, mais on peut s'attendre à ce qu'ils se servent des deux heures pour divaguer. Le député de Kamloops a pris deux minutes de son temps pour parler de la substance du

projet de loi. Pendant les huit minutes suivantes, il a parlé de tactiques dictatoriales.

Regardez à la tribune de la presse. Même la sentinelle solitaire de la Presse canadienne brille par son absence. La presse ne s'intéresse pas le moins du monde à ce que fait l'opposition.

Mme Clancy: Vous parlez donc pour les médias.

M. Dick: De toutes les institutions démocratiques du monde libre, c'est le Parlement canadien qui est le plus bavard. Nous discutons pendant des jours et des jours. Depuis 1950, à la Chambre des communes britannique, seulement deux débats de deuxième lecture ont duré plus de deux jours. Le débat y a duré six jours quand ce pays a adhéré à la Communauté économique européenne et trois jours quand a été supprimé le Conseil métropolitain de Londres.

J'ai siégé du côté de l'opposition pendant 12 ans. Je sais comment cela se passait. L'idée était de parler indéfiniment pour forcer le gouvernement à imposer la clôture ou l'attribution de temps. Je sais que c'est une tactique qu'on emploie.

Je suis persuadé que, à trop parler aux Communes, nous allons finir par perdre toute influence. Nous devons chercher des moyens de moderniser nos délibérations. Nous devons nous adapter à notre temps. Le député de Kingston et les Îles envisage une semaine ou deux de débat à l'étape de la deuxième lecture, alors qu'en Angleterre on y consacre au plus deux jours.

Nous ne manquons pas de temps. Nous allons débattre de la question pendant six heures supplémentaires. Nous aurons d'autres occasions d'en parler.

Il faut repenser sérieusement notre façon de fonctionner. Au lieu d'une opposition systématique entre un gouvernement qui fait des propositions et des partis d'opposition qui les commentent, il faudrait prendre le temps d'examiner en profondeur le fonctionnement de la Chambre.

Je connais, par exemple, la tactique dilatoire des pétitions. En Angleterre, toutes les pétitions sont déposées auprès du greffier. Une réponse y est donnée. Nous pourrions déposer les nôtres auprès du greffier. Inutile de passer des heures aux Communes à lire. Personne ne suit la présentation des pétitions à la télévision et personne n'en parle non plus dans les journaux. On rend compte des pétitions déposées dans le *Feuilleton*, qui ont